



Assemblée générale

Distr. générale
28 décembre 2021
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Quarante-neuvième session

28 février-1^{er} avril 2022

Point 2 de l'ordre du jour

**Rapport annuel de la Haute-Commissaire des Nations Unies
aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat
et du Secrétaire général**

Fonds spécial créé par le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport contient des informations sur la situation du Fonds spécial créé par le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, notamment sur sa situation financière.



I. Introduction

A. Présentation du rapport

1. Le présent rapport a été établi conformément à la résolution 74/143 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a encouragé le versement de contributions au Fonds spécial créé par le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et prié le Secrétaire général de faire rapport au Conseil des droits de l'homme sur les activités du Fonds. Il porte sur la période d'activité allant du 1^{er} janvier au 30 novembre 2021.

B. Mandat du Fonds spécial

2. Le Fonds spécial a été créé en application de l'article 26 du Protocole facultatif afin d'aider à financer l'application des recommandations faites par le Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants à l'issue des visites effectuées dans les États parties au Protocole, ainsi que les programmes de sensibilisation des mécanismes nationaux de prévention.

3. Le Fonds spécial est financé par les contributions réservées versées à titre volontaire par des gouvernements, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales et d'autres entités privées ou publiques.

C. Gestion du Fonds spécial

4. Le Fonds spécial est administré par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

D. Critères de recevabilité

5. Les demandes de subvention au titre du Fonds spécial peuvent être présentées par les institutions publiques de tout État partie au Protocole facultatif qui a consenti à la publication du rapport établi par le Sous-Comité à la suite de sa visite, ainsi que par les mécanismes nationaux de prévention de l'État en question. Elles peuvent également être présentées par les institutions nationales des droits de l'homme conformes aux Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris) et par des organisations non gouvernementales, si les projets proposés doivent être mis en œuvre en coopération avec des États parties ou des mécanismes nationaux de prévention répondant aux conditions requises. Pour être recevables, les demandes doivent concerner des recommandations relatives à la mise en place et au bon fonctionnement de mécanismes nationaux de prévention formulées dans des rapports de visite du Sous-Comité qui ne sont plus confidentiels après avoir été publiés conformément à l'article 16 (par. 2) du Protocole facultatif.

6. Depuis 2020, des demandes de subvention peuvent également être présentées en vue de soutenir les programmes de sensibilisation des mécanismes nationaux de prévention, conformément à l'article 26 (par. 1) du Protocole facultatif. Cette décision stratégique du groupe de travail du Sous-Comité pour le Fonds spécial offre à tous les mécanismes nationaux de prévention la possibilité de demander une subvention. Les programmes visés peuvent être axés sur l'éducation, la formation ou la sensibilisation. Ils peuvent être internes et avoir notamment pour objectif d'améliorer les connaissances, les compétences et les capacités des membres ou du personnel du mécanisme national de prévention, ou externes et viser par exemple à améliorer les connaissances des acteurs extérieurs au mécanisme, des groupes professionnels intéressés (notamment les agents de la force publique, le personnel médical, les agents de l'État, les membres du pouvoir judiciaire, les députés, les avocats, les procureurs et les enseignants) et des personnes en détention. Ils peuvent prévoir :

a) des formations, des ateliers, des séminaires et des conférences ; b) des travaux de recherche et des cours ; c) des activités de sensibilisation (campagnes publiques, élaboration de supports promotionnels, développement de sites Web, diffusion d'informations dans les médias) ; d) d'autres activités de sensibilisation liées à la prévention de la torture et des mauvais traitements.

II. Activités du Fonds spécial

A. Cycle de projet 2022

7. Le dixième appel à demandes de subvention, concernant des projets à mettre en œuvre en 2022, a été clos le 1^{er} mars 2021. Selon les critères susmentionnés, des projets concernant 39 États qui répondaient aux conditions requises et leurs mécanismes nationaux de prévention¹ et 6 mécanismes nationaux de prévention² qui répondaient aux conditions requises auraient pu être soumis. En outre, les mécanismes nationaux de prévention de tous les États parties au Protocole facultatif répondaient aux conditions requises pour demander un soutien financier pour leurs programmes de sensibilisation, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une visite du Sous-Comité ou que le rapport de visite ait ou non été publié. Les candidats pouvaient demander des subventions à hauteur de 30 000 dollars au titre d'activités de projet à mettre en œuvre entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022.

8. Vingt et une demandes au total ont été reçues concernant 15 États qui répondaient aux conditions requises ou leurs mécanismes nationaux de prévention (Bénin, Brésil, Costa Rica, État plurinational de Bolivie, Gabon, Kirghizistan, Mexique, Mozambique, Niger, République de Moldova, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Togo, Tunisie et Uruguay). Conformément aux directives relatives aux demandes de subvention, le secrétariat du Fonds spécial a procédé à une évaluation complète des propositions de projet présentées dans le délai fixé, en concertation avec les bureaux locaux et régionaux du HCDH et les rapporteurs de pays du Sous-Comité. Le groupe de travail du Sous-Comité pour le Fonds spécial et le renforcement des capacités a examiné les propositions à sa session de juin 2021 et recommandé que des subventions soient accordées au titre de 17 projets. À l'issue de l'évaluation effectuée par le Comité des subventions du HCDH, 17 subventions ont été accordées à des projets destinés à donner suite aux recommandations du Sous-Comité portant sur la mise en place ou le renforcement des mécanismes nationaux de prévention dans 13 pays qui répondaient aux conditions requises (Bénin, Brésil, Costa Rica, État plurinational de Bolivie, Gabon, Mexique, Mozambique, Niger, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Togo, Tunisie et Uruguay), pour un montant total de 449 019 dollars (voir annexe).

9. Depuis son premier appel à demandes de subvention en 2011, le Fonds spécial a soutenu la réalisation de 103 projets de coopération technique dans 30 pays à travers le monde. Ces projets ont conduit à des changements législatifs, notamment à la mise en conformité de lois avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme concernant la prévention de la torture (par exemple, en révisant les codes de procédure pénale, les lois pénitentiaires et les lois interdisant les fouilles corporelles abusives sur les personnes privées de liberté), et à l'adoption de lois visant à établir des mécanismes nationaux de prévention ou à rendre ceux-ci conformes au Protocole facultatif, ainsi qu'à des changements institutionnels, tels que la mise en place ou le renforcement des mécanismes nationaux de prévention ou d'autres institutions compétentes, et la coopération entre ces mécanismes ou ces institutions.

¹ Allemagne, Argentine, Arménie, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chili, Chypre, Costa Rica, Espagne, Gabon, Honduras, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Macédoine du Nord, Maldives, Mali, Malte, Mexique, Mongolie, Niger, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Suède, Suisse, Togo, Turquie, Ukraine et Uruguay.

² Équateur, Hongrie, Kirghizistan, Macédoine du Nord, Mauritanie et Tunisie.

10. En ce qui concerne la création de mécanismes nationaux de prévention ou le renforcement du fonctionnement des mécanismes existants, les projets ont apporté un soutien essentiel à des mécanismes nouvellement créés. En outre, ils ont contribué à améliorer les connaissances et les capacités des membres et du personnel des mécanismes s'agissant de la surveillance des lieux de détention (grâce à des activités de formation, à des visites d'étude auprès d'autres institutions, à l'élaboration de règlements intérieurs et de méthodologies, à la production de manuels et à l'élaboration de protocoles et lignes directrices concernant les interrogatoires), à accroître la visibilité des mécanismes (grâce à l'amélioration des rapports annuels, à leur traduction dans les langues nationales, à des émissions de radio, des brochures et des affiches), à renforcer les capacités techniques de surveillance des mécanismes grâce à l'achat de matériel (par exemple, des caméras et des instruments de mesure de la superficie des cellules et de leur degré d'humidité), à accroître la collaboration avec les parties prenantes (groupes professionnels, procureurs, magistrats, policiers, avocats et société civile), à améliorer la surveillance d'institutions ou le suivi de questions particulières (hôpitaux psychiatriques et systèmes de santé dans les lieux de détention par exemple) par la formation, le renforcement des capacités et la collaboration avec les organismes nationaux de surveillance créés au titre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, et, partant, à mieux protéger des groupes de population (femmes, personnes handicapées, enfants et personnes vivant avec le VIH/sida³).

11. Les projets ont permis de combler les lacunes et de répondre aux besoins en matière de prévention de la torture, qui avaient été recensés sur place par le Sous-Comité, et ont contribué à l'application des recommandations de celui-ci. Le Fonds spécial est unique en ce qu'il rattache les recommandations d'un comité d'experts indépendant créé en vertu d'un traité au travail réalisé sur le terrain et peut constituer une incitation à la publication des rapports établis par le Sous-Comité à l'issue de ses visites.

12. En 2021, le passage à une nouvelle procédure pour le traitement des demandes de subvention par le secrétariat a entraîné des retards dans le versement des fonds accordés. Des projets en cours ont dû faire l'objet d'ajustements en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et les délais de mise en œuvre ont été prolongés. Pendant la pandémie, de nombreux mécanismes nationaux de prévention se sont lancés dans l'organisation de formations en ligne et de webinaires en vue de renforcer leurs propres capacités et celles d'autres acteurs et de mettre en commun leurs données d'expérience en matière de prévention de la torture, en tenant compte de l'avis adressé par le Sous-Comité aux États parties et aux mécanismes nationaux de prévention concernant la pandémie⁴.

B. Autres activités du Fonds spécial

13. Sachant que la mission du Fonds spécial consiste principalement à permettre la mise en place et le renforcement de mécanismes nationaux de prévention et soucieux de répondre aux demandes croissantes provenant du terrain, le HCDH a élaboré et publié en 2018 un guide pratique intitulé « Prévenir la torture : Le rôle des mécanismes nationaux de prévention »⁵. La version française du guide a été publiée en 2021 et la version arabe devrait être achevée au début de 2022. Des supports de formation destinés à accompagner ce document sont en cours d'élaboration et devraient être publiés en 2022.

III. Situation financière du Fonds spécial

14. Le Fonds spécial est le seul fonds opérationnel créé par un instrument international relatif aux droits de l'homme. Depuis sa création en 2012, il a soutenu 103 projets (pour un montant total de 2 680 804 dollars) dans 30 pays de quatre régions différentes.

³ Renseignements provenant des rapports finaux sur la mise en œuvre des projets soumis au secrétariat du Fonds spécial par les bénéficiaires des subventions.

⁴ CAT/OP/10.

⁵ Ce guide est disponible sur le site Web du HCDH, à l'adresse suivante : https://www.ohchr.org/Documents/Publications/NPM_Guide_FR.pdf.

15. L'action que mène le Fonds spécial doit suivre la croissance des activités du Sous-Comité pour la prévention de la torture, qui s'est traduite par une augmentation du nombre d'États parties et de mécanismes nationaux de prévention pouvant présenter des demandes de subvention : en 2020, 39 États et mécanismes remplissaient les conditions requises pour pouvoir présenter une demande, contre seulement 13 en 2015. Cette tendance devrait se maintenir car les pays sont encouragés à ratifier le Protocole facultatif et à accepter que les rapports établis par le Sous-Comité à l'issue de ses visites soient publiés. L'élargissement du Fonds spécial à tous les mécanismes nationaux de prévention qui souhaitent obtenir un soutien pour leurs programmes de sensibilisation peut également entraîner une augmentation du nombre de demandes de subvention.

16. Le montant annuel minimum requis pour assurer le fonctionnement du Fonds spécial est de 500 000 dollars ; cette somme permettrait de faire en sorte qu'un financement raisonnable (d'un montant de 25 000 à 30 000 dollars, par exemple) soit alloué à 10 à 20 projets par an en moyenne. L'accroissement du nombre des donateurs et des contributions (voir le tableau ci-dessous) témoigne de l'importance que les États accordent à la prévention de la torture et de la confiance croissante qu'ils ont dans l'incidence des travaux du Fonds spécial. Un appui et des contributions durables restent cependant nécessaires pour lancer de nouveaux appels de demandes de subvention et y donner suite.

Contributions au Fonds spécial (31 décembre 2020-30 novembre 2021)

<i>Donateur</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Date de réception</i>
Portugal	11 947	31 décembre 2020
Danemark	200 609	5 août 2021
Tchéquie	9 380	6 octobre 2021
France	60 975	5 octobre 2021
Allemagne	116 279	8 octobre 2021
Total des contributions reçues	399 190	

IV. Modalités de versement des contributions au Fonds spécial

17. Le Fonds spécial peut recevoir des contributions de la part de gouvernements, d'organisations intergouvernementales ou non gouvernementales, d'organismes privés et du grand public, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies. Seuls les fonds affectés au Fonds spécial créé par le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants lui sont versés.

18. Les contributions doivent toujours porter la mention « Bénéficiaire : Fonds spécial créé par le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture, compte CH ». Les versements peuvent être effectués :

a) Par virement bancaire en dollars des États-Unis à l'ordre de UNOG General Fund, numéro de compte 485001802, J. P. Morgan Chase Bank, 270 Park Avenue, 43rd floor, New York, NY 10017, États-Unis d'Amérique (code SWIFT : CHAS US 33 ; numéro de banque : (ABA) 021000021) ;

b) Par virement bancaire en euros à l'ordre de l'Office des Nations Unies à Genève, numéro de compte 6161600934, J. P. Morgan Chase AG, Grueneburgweg 2 – 60322 Frankfurt am Main, Allemagne (code SWIFT : CHAS DE FX ; numéro de banque : (BLZ) 50110800, IBAN : DE78 5011 0800 6161 6009 34) ;

c) Par virement bancaire en livres sterling à l'ordre de l'Office des Nations Unies à Genève, numéro de compte 23961903, J. P. Morgan Chase Bank, 25 London Wall, Londres EC2Y 5AJ, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (code SWIFT : CHAS GB 2L ; numéro de banque : (SC) 609242 ; IBAN : GB68 CHAS 6092 4223 9619 03) ;

d) Par virement bancaire en francs suisses à l'ordre du Fonds général des Nations Unies à Genève, numéro de compte 240-C0590160.0, UBS AG, rue du Rhône 8, case postale 2600, CH-1211 Genève 2, Suisse (code SWIFT : UBSW CH ZH 80A ; numéro de banque : 240 ; IBAN : CH92 0024 0240 C059 0160 0) ;

e) Par virement bancaire en toute autre monnaie à l'ordre du Fonds général des Nations Unies à Genève, numéro de compte 240-C0590160.1, UBS AG, rue du Rhône 8, case postale 2600, CH-1211 Genève 2, Suisse (code SWIFT : UBSW CH ZH 80A ; numéro de banque : 240 ; IBAN : CH65 0024 0240 C059 0160 1) ;

f) Par chèque payable à l'ordre de l'Organisation des Nations Unies, adressé à la Trésorerie, Organisation des Nations Unies, Palais des Nations, CH-1211 Genève 10, Suisse.

19. Les donateurs sont priés d'informer la Section des relations extérieures et de la liaison avec les donateurs du HCDH lorsqu'ils effectuent un versement (en fournissant une copie de l'ordre de virement ou du chèque), afin de faciliter la procédure officielle d'enregistrement et l'élaboration des rapports du Secrétaire général.

V. Conclusions et recommandations

20. **Le Fonds spécial créé par le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants est un mécanisme unique de prévention de la torture et le seul fonds opérationnel institué en vertu d'un instrument international relatif aux droits de l'homme. Le soutien qu'il apporte aux mécanismes nationaux de prévention, dont la création est une obligation fondamentale au titre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture, peut être déterminant dans la prévention de la torture au niveau national.**

21. **Le montant annuel minimum requis pour assurer le fonctionnement du Fonds spécial est de 500 000 dollars, somme qui permet de soutenir jusqu'à 20 projets par an en allouant à chacun un financement raisonnable (de 25 000 à 30 000 dollars).**

22. **Le Secrétaire général accueille avec satisfaction les contributions versées au Fonds spécial et l'intérêt croissant porté par les États Membres aux activités du Fonds. Les contributions doivent être à la hauteur du nombre croissant de pays qui répondent aux conditions requises et des besoins à satisfaire pour contribuer à la mise en place ou au renforcement des mécanismes nationaux de prévention dans ces pays, ainsi qu'à l'élargissement du Fonds à tous les mécanismes nationaux de prévention créés par les États parties au Protocole facultatif. Le Secrétaire général engage les gouvernements, les organisations non gouvernementales et intergouvernementales et d'autres entités publiques et privées à continuer d'apporter un soutien financier durable à cet important mécanisme de prévention de la torture.**

Annexe

**Fonds spécial créé par le Protocole facultatif se rapportant
à la Convention contre la torture et autres peines
ou traitements cruels, inhumains ou dégradants :
projets approuvés par le Comité des subventions
du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits
de l'homme depuis la création du Fonds**

<i>État</i>	<i>Descriptif du projet</i>	<i>Entité d'exécution</i>	<i>Année</i>	<i>Montant de la subvention (dollars É.-U.)</i>
1. Arménie	Renforcement du mécanisme national de prévention	Penal Reform International	2016	25 000
2. Arménie	Renforcement des capacités des membres du mécanisme national de prévention au moyen de séances et de matériel de formation, et activités visant à mieux faire connaître le mandat du mécanisme	Défenseur des droits de l'homme de l'Arménie	2018	24 985
3. Arménie	Sensibilisation au mécanisme national de prévention, renforcement des compétences du personnel concernant les méthodes de visite	Défenseur des droits de l'homme de l'Arménie	2019	23 160
4. Arménie	Renforcement des capacités professionnelles du mécanisme national de prévention, sensibilisation à son rôle et à ses activités et formation des fonctionnaires aux normes internationales	Défenseur des droits de l'homme de l'Arménie	2020	16 765
5. Argentine	Réforme de la législation pour faciliter la création du mécanisme national de prévention dans la province de Tucumán et formation des juges, du personnel pénitentiaire et des travailleurs sociaux sur les droits des détenus	Abogados y Abogadas del Noroeste Argentino en Derechos Humanos y Estudios Sociales	2015	35 000
6. Argentine	Collecte de données sur la violence dans les lieux de détention ; élaboration d'un manuel à l'intention du personnel pénitentiaire ; formation des autorités pénitentiaires ; organisation de manifestations publiques aux fins du renforcement du mécanisme local de prévention	Xumek	2018	25 000
7. Argentine	Amélioration des capacités du mécanisme national de prévention en matière de surveillance des soins médicaux et de la santé des personnes privées de liberté	Bureau du Procureur pénitentiaire de la nation	2018	25 000
8. Argentine	Collecte et systématisation de l'information et élaboration de politiques pour les autorités compétentes	Centro de Estudios Legales y Sociales	2020	25 000
9. Argentine	Réalisation d'une étude sur la situation dans les prisons fédérales faisant appel à une démarche participative en vue d'évaluer les conditions de détention	Bureau du Procureur pénitentiaire de la nation	2020	30 000
10. Bénin	Application des recommandations du Sous-Comité concernant la protection des enfants privés de liberté	Organisation mondiale contre la torture (organisation non gouvernementale) en partenariat avec Enfants solidaires d'Afrique	2012	19 539

<i>État</i>	<i>Descriptif du projet</i>	<i>Entité d'exécution</i>	<i>Année</i>	<i>Montant de la subvention (dollars É.-U.)</i>
		et du monde (organisation non gouvernementale locale)		
11. Bénin	Application des recommandations du Sous-Comité concernant la protection des enfants privés de liberté au Bénin	Organisation mondiale contre la torture (organisation non gouvernementale) en partenariat avec Enfants solidaires d'Afrique et du monde (organisation non gouvernementale locale)	2013	44 428
12. Bénin	Action visant à informer les détenus de leurs droits fondamentaux et à réduire la surpopulation dans les lieux de détention en veillant à ce que les agents de l'État et la société civile puissent mieux repérer les cas de détention arbitraire	Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture	2014	35 000
13. Bénin	Amélioration des conditions de détention des enfants dans les établissements pénitentiaires et dans les locaux de la police et de la gendarmerie. Formation des juges amenés à siéger dans les tribunaux pour enfants, institués récemment, comme suite à la révision du Code de l'enfant	Organisation mondiale contre la torture (organisation non gouvernementale)	2016	15 820
14. Bénin	Mobilisation et établissement d'une feuille de route pour la création d'un mécanisme national de prévention au Bénin	Changement social Bénin	2019	19 884
15. Bénin Gabon Niger	Mise en place d'une panoplie de moyens d'action et appui à la création ou au renforcement des mécanismes nationaux de prévention	Association pour la prévention de la torture	2021	30 000
16. Bolivie (État plurinational de)	Amélioration des conditions de détention des personnes vulnérables privées de liberté	Fundación Canónica Pastoral Social	2021	30 000
17. Bolivie (État plurinational de)	Audit national des prisons portant sur les conditions de détention, en particulier dans les cellules disciplinaires, assorti de recommandations	Instituto de Terapia e Investigación sobre las Secuelas de la Tortura y la Violencia Estatal	2021	30 000
18. Brésil	Application des recommandations du Sous-Comité concernant la protection des enfants privés de liberté au Brésil	Organisation mondiale contre la torture en partenariat avec Justiça Global	2014	34 802
19. Brésil	Action visant à soutenir le mécanisme de prévention de Rio de Janeiro et à encourager la création de mécanismes de prévention de la torture dans d'autres États du Brésil	Justiça Global (en partenariat avec le mécanisme de prévention de Rio de Janeiro)	2015	35 000
20. Brésil	Action visant à soutenir les travaux du mécanisme fédéral de prévention et à plaider en faveur de la création de mécanismes étatiques de prévention dans les États de São Paulo et du Maranhão	Conectas Direitos Humanos	2016	25 000
21. Brésil	Élaboration de recommandations à l'intention du Conseil national de la justice et du Département de la sécurité publique de l'État de São Paulo ; organisation d'un atelier à l'intention des juristes concernant les actes de torture commis contre des femmes et la vulnérabilité particulière de celles-ci ; élaboration d'une stratégie de sensibilisation en vue de la création d'un mécanisme local de prévention	Conectas Direitos Humanos	2018	25 000

<i>État</i>	<i>Descriptif du projet</i>	<i>Entité d'exécution</i>	<i>Année</i>	<i>Montant de la subvention (dollars É.-U.)</i>
22. Brésil	Renforcement des capacités des acteurs principaux du Brésil, en particulier dans les États de Rio de Janeiro et de Santa Catarina ; organisation de stages de formation de formateurs sur la manière d'enquêter sur les actes de torture conformément aux normes internationales ; collaboration avec le mécanisme national et les mécanismes locaux de prévention en vue de l'élaboration de programmes de sensibilisation et d'information	Association internationale du barreau	2018	24 927
23. Brésil	Sensibilisation à la justice pour mineurs et amélioration de la coopération entre les mécanismes de prévention, les forces de l'ordre et les organisations de la société civile œuvrant dans le domaine de la justice pour mineurs ; amélioration de la visibilité du réseau de prévention de la torture au Brésil	Organisation mondiale contre la torture	2018	25 000
24. Brésil	Amélioration de la communication entre le mécanisme national de prévention et les autorités, les organisations de la société civile et les institutions des droits de l'homme	Instituto Veredas	2019	25 000
25. Brésil	Prévention de la torture par des visites de contrôle régulières dans les centres de détention pour mineurs ; diffusion sur les réseaux sociaux d'une campagne nationale de lutte contre la torture	Organisation mondiale contre la torture	2020	30 000
26. Brésil	Création d'un groupe d'influenceurs actifs dans la prévention de la torture, systématisation de la collecte d'informations et établissement d'un plan de lutte contre la torture	Sociedade Maranhense de Direitos Humanos	2020	30 000
27. Brésil	Recensement, mobilisation et renforcement des capacités des organisations de la société civile en vue de la mise en place d'un mécanisme national de prévention et prévention de la torture dans le District fédéral	Instituto Veredas	2020	25 990
28. Brésil	Renforcement du réseau de contrôle de l'application des recommandations du mécanisme national de prévention	Instituto Cíclica	2021	29 900
29. Brésil	Renforcement de la capacité du personnel du mécanisme national de prévention de mettre en pratique les normes et outils internationaux relatifs à l'usage de la force dans ses activités de surveillance et de sensibilisation	Omega Research Foundation	2021	30 000
30. Brésil	Renforcement du système de prévention et de répression de la torture dans l'État de Rio de Janeiro et action visant à mieux le faire connaître	Mecanismo Estadual de Prevenção e Combate à Tortura do Rio de Janeiro et Justiça Global	2021	27 556
31. Chili	Élaboration de protocoles et de principes directeurs concernant les interrogatoires aux fins de la surveillance de la torture, compte	Fundación 1367, Casa Memoria José Domingo Cañas	2019	24 571

<i>État</i>	<i>Descriptif du projet</i>	<i>Entité d'exécution</i>	<i>Année</i>	<i>Montant de la subvention (dollars É.-U.)</i>
	tenu des questions de genre ; organisation de séminaires et de formations			
32. Chili	Renforcement du processus d'intégration et de mise en service du mécanisme national de prévention au sein de l'institution nationale des droits de l'homme	Association pour la prévention de la torture	2020	25 000
33. Chili	Mise au point d'activités de prévention de la torture et des mauvais traitements, axées en particulier sur les femmes, les enfants et les groupes vulnérables	Corporación Opción	2020	25 000
34. Chili	Formation des fonctionnaires aux recommandations du Sous-Comité et amélioration de la coopération entre le mécanisme national de prévention et les autorités compétentes	Fondation Henry Dunant Amérique latine	2020	24 835
35. Costa Rica	Renforcement de la capacité du mécanisme national de prévention de contrôler les conditions de détention et le traitement des personnes privées de liberté, en veillant en particulier à l'application du Protocole d'Istanbul	Institut latino-américain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants	2021	30 000
36. Équateur	Renforcement de l'équipe pluridisciplinaire constituée pour permettre au mécanisme national de prévention d'effectuer des visites sur le terrain ; activités visant à faire connaître le mandat du mécanisme national de prévention ; amélioration de l'accessibilité des lieux de privation de liberté en vue de la conduite de visites par le mécanisme national de prévention ; amélioration de la visibilité du mécanisme et du dialogue avec les organisations de la société civile	Mécanisme national de prévention de la torture et des traitements cruels, inhumains et dégradants	2019	25 000
37. Honduras	Formation du personnel pénitentiaire aux normes relatives aux droits de l'homme et à la prévention de la torture	Ministère de la justice et des droits humains	2012	20 000
38. Honduras	Appui technique au mécanisme national de prévention et formation des juges, des procureurs et des avocats commis d'office	Association pour la prévention de la torture – Panama	2012	14 847
39. Honduras	Réforme de la législation et appui au mécanisme national de prévention	Association pour la prévention de la torture – Panama	2013	30 325
40. Honduras	Formation aux droits et aux devoirs des personnes privées de liberté	Comité national pour la prévention de la torture (mécanisme national de prévention)	2014	35 000
41. Honduras	Appui au mécanisme national de prévention aux fins de l'application effective des recommandations du Sous-Comité	Association pour la prévention de la torture – Panama	2015	34 967
42. Honduras	Formation des membres de l'appareil judiciaire et des étudiants à l'utilisation du Protocole d'Istanbul	Centro de Prevención, Tratamiento y Rehabilitación de la Víctimas de la Tortura y sus Familiares	2015	34 995
43. Honduras	Élaboration d'un projet de loi portant modification de la loi en vigueur relative au mécanisme national de prévention et lobbying en vue de l'adoption de ce projet de loi ; renforcement des capacités techniques du personnel du mécanisme	Centro de Prevención, Tratamiento y Rehabilitación de la Víctimas de la Tortura y sus Familiares	2018	25 000

<i>État</i>	<i>Descriptif du projet</i>	<i>Entité d'exécution</i>	<i>Année</i>	<i>Montant de la subvention (dollars É.-U.)</i>
	national de prévention ; élaboration de manuels sur la surveillance des lieux de détention			
44. Honduras	Renforcement des capacités des comités locaux pour la prévention de la torture et de la coordination entre ces comités ; élaboration d'un guide pratique ; tenue de conférences pour accroître la visibilité des comités locaux	Comité national pour la prévention de la torture et autres traitements cruels, inhumains et dégradants	2019	25 000
45. Honduras	Renforcement des mesures visant à protéger contre la torture les membres de groupes vulnérables en détention, à savoir les enfants, les femmes, les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes, ainsi que les personnes d'ascendance africaine et les autochtones	Comité national pour la prévention de la torture et autres traitements cruels, inhumains et dégradants	2020	29 950
46. Hongrie	Amélioration des techniques d'entretien du mécanisme national de prévention ; renforcement de la visibilité de ses activités et échange de données d'expérience avec des experts internationaux	Commissaire aux droits fondamentaux	2020	10 249
47. Kirghizistan	Renforcement des capacités du mécanisme national de prévention en ce qui concerne les garanties offertes pendant les premières heures de détention (recensement des lacunes juridiques et action en faveur d'une réforme de la législation, notamment) et la surveillance des établissements psychiatriques	Association pour la prévention de la torture	2018	25 000
48. Kirghizistan	Amélioration des capacités du mécanisme national de prévention, des professionnels de la médecine légale et des avocats en matière de prévention de la torture, en particulier en ce qui concerne l'application du Protocole d'Istanbul	Institut des droits de l'homme de l'Association internationale du barreau	2020	29 924
49. Kirghizistan	Renforcement des capacités du mécanisme national de prévention et de la société civile en matière de visites, avec l'adoption de méthodes révisées conformes aux normes internationales	Penal Reform International	2020	29 645
50. Maldives	Action visant à informer les détenus étrangers de leurs droits fondamentaux dans leur propre langue	Commission des droits de l'homme des Maldives	2012	13 200
51. Maldives	Appui au mécanisme national de prévention aux fins de l'application effective des recommandations du Sous-Comité	Association pour la prévention de la torture (en partenariat avec la Commission des droits de l'homme des Maldives)	2012	20 000
52. Maldives	Appui au mécanisme national de prévention aux fins de l'application effective des recommandations du Sous-Comité	Commission des droits de l'homme des Maldives	2013	15 329
53. Maldives	Analyse du risque de violence auquel sont exposés les enfants maldiviens privés de liberté	Division de la justice pour mineurs, Ministère de l'intérieur	2014	23 786
54. Maldives	Élaboration et mise en œuvre d'un programme de formation à l'utilisation du Protocole d'Istanbul (pour enquêter	Redress Trust	2014	34 876

<i>État</i>	<i>Descriptif du projet</i>	<i>Entité d'exécution</i>	<i>Année</i>	<i>Montant de la subvention (dollars É.-U.)</i>
	efficacement sur la torture et autres mauvais traitements)			
55. Maldives	Constitution d'une base de données interne permettant de suivre l'application des recommandations du mécanisme national de prévention	Commission des droits de l'homme des Maldives	2020	8 928
56. Mali	Formation des membres des forces de l'ordre et sensibilisation à la prévention de la torture au niveau gouvernemental	Avocats sans frontières	2020	25 000
57. Mauritanie	Renforcement des capacités du mécanisme national de prévention concernant les groupes vulnérables, de sa visibilité et du dialogue avec les parties prenantes	Mécanisme national de prévention de la torture	2020	25 000
58. Mauritanie	Formation des policiers, des juges et des procureurs au mandat du mécanisme national de prévention et aux normes relatives à la prévention de la torture, et formation du personnel du mécanisme national de prévention à la rédaction de rapports et aux stratégies de suivi	Mécanisme national de prévention de la torture	2020	30 000
59. Mexique	Formation à l'utilisation du Protocole d'Istanbul	Colectivo contra la Tortura y la Impunidad	2012	19 807
60. Mexique	Formation à la lutte contre la torture à l'intention du corps judiciaire, en partenariat avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, des membres du Sous-Comité et les principales institutions judiciaires du pays	Institut des droits de l'homme de l'Association internationale du barreau	2013	46 855
61. Mexique	Formation sur les droits de l'homme et la prévention de la torture tenant compte des questions de genre	Gouvernement d'Oaxaca	2014	35 000
62. Mexique	Appui à l'action menée par le Procureur fédéral concernant le contrôle et l'évaluation des analyses médico-légales	Asistencia Legal por los Derechos Humanos	2015	35 000
63. Mexique	Renforcement des capacités des juges de l'application des peines de façon qu'ils puissent exercer un contrôle juridictionnel effectif dans les lieux de détention, notamment à des fins de prévention de la torture	Documenta – Análisis y Acción para la Justicia Social, A.C.	2016	24 813
64. Mexique	Révision de la méthode employée par le mécanisme national de prévention en matière de surveillance préventive, l'accent étant mis sur les premières heures de la détention	Association pour la prévention de la torture – Panama	2018	24 914
65. Mexique	Renforcement des capacités du mécanisme national de prévention en ce qui concerne la surveillance des lieux de détention, la rédaction de rapports et la formulation de recommandations	Documenta – Análisis y Acción para la Justicia Social, A.C.	2020	29 643
66. Mexique	Renforcement et institutionnalisation du rôle des commissions publiques des États de Baja California et de Jalisco en tant que mécanismes locaux de prévention de la torture	Documenta – Análisis y Acción para la Justicia Social, A.C.	2021	28 196

<i>État</i>	<i>Descriptif du projet</i>	<i>Entité d'exécution</i>	<i>Année</i>	<i>Montant de la subvention (dollars É.-U.)</i>
67. Mozambique	Achèvement de l'intégration du mécanisme national de prévention dans la structure organisationnelle de la Commission nationale des droits de l'homme	Commission des droits de l'homme du Mozambique	2021	30 000
68. Niger	Renforcement des capacités du nouveau mécanisme national de prévention en matière de surveillance des lieux de détention	Commission nationale des droits humains	2020	30 000
69. Niger	Appui au bon fonctionnement du mécanisme national de prévention grâce à la mise en œuvre, en collaboration avec la société civile, d'un programme de formation et de renforcement des capacités	Commission nationale des droits humains	2021	30 000
70. Nouvelle-Zélande	Collecte de données factuelles en vue d'éclairer les débats en cours sur les changements institutionnels, législatifs et comportementaux vis-à-vis du recours au placement à l'isolement et aux moyens de contention dans les lieux de privation de liberté de Nouvelle-Zélande ; contribution à l'élaboration d'une approche normalisée et cohérente de ces pratiques en vue d'éliminer les écarts de facto entre les différents lieux de privation de liberté du pays	Commission des droits de l'homme	2016	24 775
71. Nouvelle-Zélande	Renforcement des capacités de surveillance et d'établissement de rapports du Bureau du Médiateur en ce qui concerne les conditions de détention des personnes présentant des déficiences psychosociales et des problèmes de santé mentale dans les différents lieux de privation de liberté, notamment dans les établissements pénitentiaires, les établissements psychiatriques et les lieux de détention accueillant des personnes handicapées, ainsi que dans les centres de détention pour migrants	Bureau du Médiateur	2016	18 699
72. Panama	Élaboration d'un guide pratique sur les méthodes de formation des fonctionnaires aux instruments internationaux et au mandat du mécanisme national de prévention	Mécanisme national de prévention de la torture	2020	24 945
73. Paraguay	Systématisation des registres de police	Ministère de l'intérieur	2012	19 984
74. Paraguay	Mise au point d'indicateurs de procès équitable permettant de contrôler le respect des garanties constitutionnelles relatives à la légalité de la détention et à la présomption d'innocence	Tribunal suprême de justice	2012	20 000
75. Paraguay	Appui à l'action menée par l'organe national chargé de la sélection des commissaires pour le futur mécanisme national de prévention	Ministère de la justice et du travail	2012	19 500
76. Paraguay	Contribution à l'élaboration de politiques publiques visant à prévenir la torture et les traitements cruels, inhumains ou dégradants dans le cadre du système judiciaire	Tribunal suprême de justice	2013	35 730
77. Paraguay	Promotion des droits humains fondamentaux des personnes privées de liberté et action visant à encourager la	Fondation Celestina Pérez de Almada	2014	34 520

<i>État</i>	<i>Descriptif du projet</i>	<i>Entité d'exécution</i>	<i>Année</i>	<i>Montant de la subvention (dollars É.-U.)</i>
	mobilisation des citoyens contre la torture au Paraguay			
78. Paraguay	Renforcement des capacités institutionnelles en matière de surveillance et d'enquête sur la torture et les mauvais traitements par un appui aux activités du mécanisme national de prévention ; réalisation de travaux de recherche sur les causes profondes de la torture et des mauvais traitements ; coordination avec les parties prenantes ; aide à l'établissement de groupes de familles de victimes	Bureau de la coordonnatrice des droits de l'homme du Paraguay	2016	25 000
79. Paraguay	Création d'une plateforme Web pour les allégations de torture, accessible au mécanisme national de prévention et aux avocats commis d'office	Mécanisme national de prévention de la torture	2019	24 882
80. Paraguay	Mesures visant à rendre la plateforme « Defensores » plus accessible aux avocats afin d'améliorer l'enregistrement et le suivi des cas de torture	Asociación de Tecnología, Educación, Desarrollo, Investigación y Comunicación	2020	26 670
81. Pérou	Élaboration d'un projet de loi portant modification de la loi en vigueur relative au mécanisme national de prévention et action en faveur de l'adoption de ce projet de loi ; renforcement des capacités techniques du personnel du mécanisme national de prévention et élaboration de manuels sur la surveillance des lieux de détention	Mécanisme national de prévention de la torture – Bureau du défenseur du peuple	2019	16 250
82. Pérou	Renforcement des capacités du mécanisme national de prévention et des principaux acteurs responsables de l'administration de la justice au Pérou en ce qui concerne le contenu des instruments internationaux	Institut des droits de l'homme de l'Association internationale du barreau	2020	24 943
83. République de Moldova	Aide à la reprise des travaux du mécanisme national de prévention ; renforcement de sa visibilité et de son influence auprès des autorités publiques compétentes ; appui aux activités de contrôle et d'établissement de rapports menées par le mécanisme	Institut pour la démocratie	2016	25 000
84. République de Moldova	Mise au point d'une stratégie visant à assurer la visibilité du mécanisme national de prévention en 2018 ; sensibilisation aux activités menées par le mécanisme en 2017 ; amélioration du dialogue entre les membres du mécanisme, le Bureau du Médiateur et les entités/institutions nationales compétentes pour leur permettre d'étudier utilement les recommandations du mécanisme national de prévention et d'envisager des mesures pour y donner suite	Institut pour la réforme pénale	2018	23 270
85. République de Moldova	Élaboration d'un module de formation pour le personnel du mécanisme national de prévention concernant les techniques de surveillance, d'interrogatoire et d'établissement de rapports	Centre de réadaptation pour les victimes de la torture « Memoria »	2019	25 000
86. Roumanie	Renforcement des capacités du mécanisme national de prévention en ce qui concerne la surveillance des établissements	Association pour la prévention de la torture	2019	22 545

<i>État</i>	<i>Descriptif du projet</i>	<i>Entité d'exécution</i>	<i>Année</i>	<i>Montant de la subvention (dollars É.-U.)</i>
	psychiatriques (ateliers, brochures et collaboration avec les organisations de la société civile)			
87. Sénégal	Appui au mécanisme national de prévention aux fins de l'application effective des recommandations du Sous-Comité	Observateur national des lieux de privation de liberté	2015	34 771
88. Sénégal	Appui au mécanisme national de prévention aux fins de l'application effective des recommandations du Sous-Comité	Association pour la prévention de la torture (en partenariat avec le mécanisme national de prévention)	2015	18 938
89. Sénégal	Augmentation du nombre de visites effectuées par le mécanisme national de prévention, essentiellement auprès des personnes handicapées, des personnes atteintes d'un handicap intellectuel, des personnes vivant avec le VIH/sida et des mineurs ; formation des agents de la force publique au traitement des personnes privées de liberté ; action visant à faire connaître au public le mécanisme national de prévention (programmes radiophoniques dans les zones rurales)	Observateur national des lieux de privation de liberté	2018	25 000
90. Sénégal	Renforcement de la visibilité du mécanisme national de prévention et recensement, avec les parties prenantes, des principales causes des mauvaises conditions de détention	Observateur national des lieux de privation de liberté	2020	24 757
91. Sénégal	Renforcement de la protection des personnes privées de liberté, notamment des membres de groupes vulnérables	Observateur national des lieux de privation de liberté	2021	29 738
92. Togo	Renforcement des capacités du mécanisme national de prévention au moyen d'activités de formation, de visites d'étude et de l'achat de matériel	Commission nationale des droits de l'homme du Togo	2019	22 750
93. Togo	Renforcement des capacités du mécanisme national de prévention, de la collaboration avec les organisations de la société civile et de la visibilité du mécanisme national de prévention	Organisation mondiale contre la torture en collaboration avec l'organisation locale Collectif des associations contre l'impunité au Togo	2019	20 600
94. Togo	Formation sur la tenue d'« audiences foraines » pilotes et sur le recours excessif à la détention provisoire à l'intention du personnel du mécanisme national de prévention et des autorités judiciaires	Association pour la prévention de la torture	2020	25 255
95. Togo	Création d'un « observatoire pour la prévention de la torture » et formation des policiers, des magistrats, des journalistes et des membres de la société civile à la prévention de la torture	Collectif des associations contre l'impunité au Togo	2020	25 000
96. Togo	Renforcement des capacités des hauts responsables de la police et des forces armées, ainsi que du personnel pénitentiaire, en matière de prévention de la torture	Commission nationale des droits de l'homme du Togo	2021	19 522
97. Togo	Renforcement des capacités du personnel des établissements pénitentiaires en matière de prévention de la torture	Solidarité mondiale pour les personnes démunies et les détenus	2021	17 548

<i>État</i>	<i>Descriptif du projet</i>	<i>Entité d'exécution</i>	<i>Année</i>	<i>Montant de la subvention (dollars É.-U.)</i>
98. Togo	Renforcement des capacités des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire en matière de prévention de la torture et sensibilisation de la population	Collectif des associations contre l'impunité au Togo	2021	27 209
99. Tunisie	Renforcement des capacités du mécanisme national de prévention en matière d'analyse et d'élaboration de rapports médico-légaux	Grupo de Acción Comunitario – Centro de Documentación y Atención a Víctimas de Tortura	2021	18 150
100. Ukraine	Appui au nouveau mécanisme national de prévention, au Bureau spécial d'enquête et aux avocats chargés de l'aide juridictionnelle	Institut des droits de l'homme de l'Association internationale du barreau	2019	24 994
101. Ukraine	Renforcement des capacités du mécanisme national de prévention pour ce qui est des visites des lieux de détention, de l'élaboration de rapports de visite et de la formulation de recommandations et de lignes directrices relatives aux conditions de détention	Commissaire aux droits de l'homme du Parlement ukrainien	2020	25 000
102. Royaume-Uni	Évaluation des méthodes de travail actuelles du mécanisme national de prévention afin d'améliorer son respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme	Mécanisme national de prévention du Royaume-Uni	2021	25 000
103. Uruguay	Renforcement des moyens dont dispose le mécanisme national de prévention pour surveiller la violence dirigée contre soi-même et le risque de suicide chez les adolescents privés de liberté	Mécanisme national de prévention de la torture	2021	16 200
Total des subventions accordées (en dollars É.-U.)				2 680 804